



2. Stratégie locale

Objectifs poursuivis

Les élus s'engagent

Fondement de la stratégie

Changer d'objectifs et d'échelle

S'inscrire dans un renforcement du territoire

Capitaliser sur les événements passés

Prioriser les aménagements protégeant les plus forts enjeux

Privilégier l'entretien des rivières et des ouvrages

Mesures à mettre en place

Gérer l'eau à l'échelle du bassin versant

Développer les liens entre

gestion de l'eau et aménagement du territoire

Prendre en compte les objectifs de bon état

Réduire les conséquences négatives des inondations

Panorama des objectifs

2. Stratégie locale

Les objectifs poursuivis

Une stratégie locale et partagée de gestion de l'eau intégrant les risques d'inondation est mise en place par l'ensemble des acteurs locaux

Le territoire du bassin versant du Réart, de l'Agouille de la Mar et de la lagune de Canet Saint Nazaire voit sa population augmenter rapidement depuis quelques années, notamment par l'intégration d'un public extérieur au Département et par la progression des activités saisonnières liées au tourisme.

Ce territoire se caractérise par un paysage typique entre mer et montagne, dont la lagune est l'élément patrimonial dominant, et dont la biodiversité se trouve menacée par les pressions anthropiques et naturelles. Sur un terrain soumis à un facteur d'érosion des sols aggravé par les usages et conjugué à des précipitations soudaines et catastrophiques, alors que les rivières sont le plus souvent à sec, le risque inondation va de pair avec un comblement accéléré de la lagune.

En raison des enjeux principalement liés au risque inondation et aux pressions anthropiques sur les milieux naturels aquatiques, les élus du territoire reconnaissent la valeur du bassin versant et souhaitent adopter une stratégie commune pour gérer la ressource.

Cette stratégie visera à faire reconnaître par tous :

- *la valeur patrimoniale du bassin versant devenu «bassin de vie» et l'importance de sa ressource en eau,*
- *sa forte exposition aux risques d'inondation, notamment par crue rapide et/ou submersion marine,*
- *la nécessité de gérer collectivement l'eau, les milieux aquatiques et les risques d'inondation en intégrant l'aménagement du territoire, dans le respect d'un environnement naturel spécifique.*



Par une charte d'objectifs, les élus s'unissent pour gérer ensemble le bassin versant et s'engagent à :

- Gérer les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en mettant en place une structure de gestion globale sur tout le bassin de la lagune de Canet Saint Nazaire ;
- Privilégier l'entretien à l'aménagement des rivières en faisant l'économie des aménagements lourds au profit des protections rapprochées et en prenant en compte le fonctionnement des milieux naturels ;
- Tenir compte du fonctionnement particulier du bassin versant, en luttant notamment contre les facteurs d'érosion dans toutes les démarches de gestion des inondations ;
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation et les conséquences négatives des catastrophes potentielles par un ensemble de mesures d'anticipation, de prévention, d'alerte et de gestion de crise ;
- Développer une solidarité amont/aval au service des équilibres du territoire ;
- Engager une réflexion sur l'équilibre entre la gestion des masses d'eau, notamment la gestion des crues, et l'aménagement du territoire ;
- Veiller à ne pas entraver l'atteinte du bon état des masses d'eau en renonçant aux actions pouvant contredire les mesures DCE et en évaluant systématiquement l'impact des actions de protection sur l'état des masses d'eau ;
- Mobiliser les populations pour permettre à chacun d'être «acteur du risque».

2. Stratégie locale

Changer d'objectif et d'échelle territoriale

Passer d'un objectif de protection maximum à un objectif de gestion de l'eau et des risques à l'échelle du bassin versant

Lors des aménagements antérieurs suite à la crue de 1992, l'objectif poursuivi par les communes du Réart visait à supprimer tous débordements pour une crue centennale dans les principaux centres urbains menacés.

Une prise de conscience s'est faite sur les effets secondaires de ces aménagements : Le recalibrage engagé dans le précédent programme de travaux a pour conséquences des phénomènes d'érosion régressive et progressive, déstabilisant les berges et augmentant les vitesses. La crue de 1992 a montré les effets nocifs sur l'étang, aggravant le comblement et démontrant l'impact des activités agricoles sur l'érosion des terres. La démarche de réflexion collective conduit aujourd'hui les élus à choisir des objectifs de gestion de l'eau et des risques adaptés aux différents enjeux :

- Privilégier l'entretien des rivières et des ouvrages;
- Préférer les protections rapprochées des centres urbains au recalibrage des rivières ;
- Conjuguer les actions de gestion hydraulique et de gestion écologique pour des aménagements plus durables : réaménagement du Réart, ouverture ou réaménagement des graus pour prendre en compte les risques de submersions marines, création de zones d'expansion de crue ;
- Sensibiliser le monde agricole aux pratiques respectueuses du fonctionnement naturel du bassin versant ;
- Développer l'évaluation de la vulnérabilité aux risques d'inondation et la conscience du risque pour agir prioritairement sur les secteurs les plus exposés.

S'inscrire dans un renforcement du territoire

La stratégie retenue permet à la fois d'adapter les investissements aux bénéfices attendus et de gérer à plus long terme les risques d'inondation en augmentation constante.

Attention, cette stratégie va à l'encontre de la perception des solutions par les populations et implique de faire évoluer les mentalités. Elle s'inscrit donc sur le très long terme, dépendant de la prise de conscience et du partage de la connaissance des risques mais aussi des changements de pratiques, notamment agricole et d'aménagement du territoire. Des liens ont été engagés avec les acteurs du SCOT et la coordination des communes sur la prise en compte des risques dans les PLU sera assurée au sein d'un syndicat de bassin versant rassemblant tous les acteurs. Cette stratégie permet également de s'affranchir de l'entretien lourd des ouvrages de retenues et de miser sur un fonctionnement plus naturel des cours d'eau.

Enfin, elle concilie les objectifs de bon état des masses d'eau, notamment la lutte contre l'accélération du comblement de l'étang.

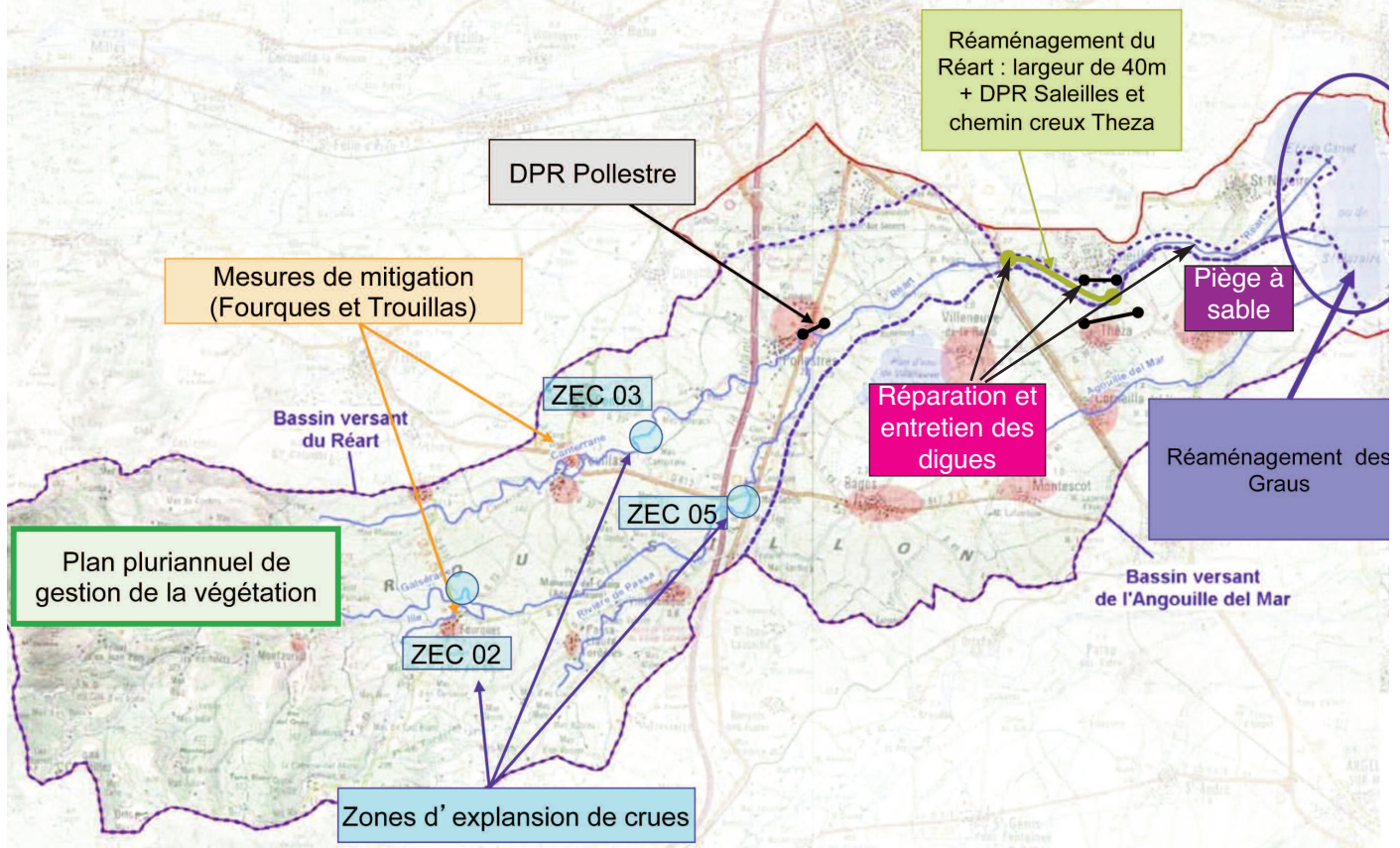
Capitaliser sur les événements passés ayant entraîné des pertes en vie humaine pour développer la culture du risque et la connaissance du bassin versant

La crue de 1992 et plus récemment celles de octobre 2010 et mars 2011, qui ont vu à nouveau périr des usagers sur les passages à gué, rappellent la dangerosité des rivières dont les crues sont soudaines et très rapides. Les populations nouvelles restent cependant peu informées de ces risques et du fonctionnement des rivières. Le programme d'actions du PAPI mise sur les opérations de sensibilisation, de mémoire et de partage de la connaissance afin de développer la culture du risque .

fondements de la stratégie



Panorama des principaux aménagements sur le périmètre



Prioriser les aménagements, protégeant les secteurs des plus forts enjeux exposés

Conformément aux localisations des enjeux en zones inondables qu'indique le diagnostic partagé, les centres urbains de Pollestres et Saleilles font l'objet de mesures de protection rapprochée. Un réaménagement du Réart donnant plus d'espace au cours d'eau s'impose dans le prolongement des précédents travaux de recalibrage pour une réduction de l'érosion régressive et un rééquilibrage du profil en long. Cet aménagement avec risbermes permet de ralentir les vitesses et d'éviter l'érosion des berges.

Privilégier l'entretien aux aménagements lourds

Le diagnostic a montré qu'aucun aménagement ne pouvait protéger les populations d'un événement grave toujours possible. L'instabilité des cours d'eau, le plus souvent à sec, le mauvais état des berges et de la ripisylve augmentent les conséquences dommageables des crues par entrave aux écoulements et aggravation de l'érosion. Les caractéristiques physiques du bassin conduisent donc à privilégier un entretien constant des cours d'eau, prioritairement à l'amont du bassin versant, et la modification des pratiques des riverains, notamment agricoles, vers un plus grand respect du bon état des milieux aquatiques, une lutte contre l'érosion et une réduction de la vulnérabilité.